

## Casablanca

# L'option du métro définitivement écartée

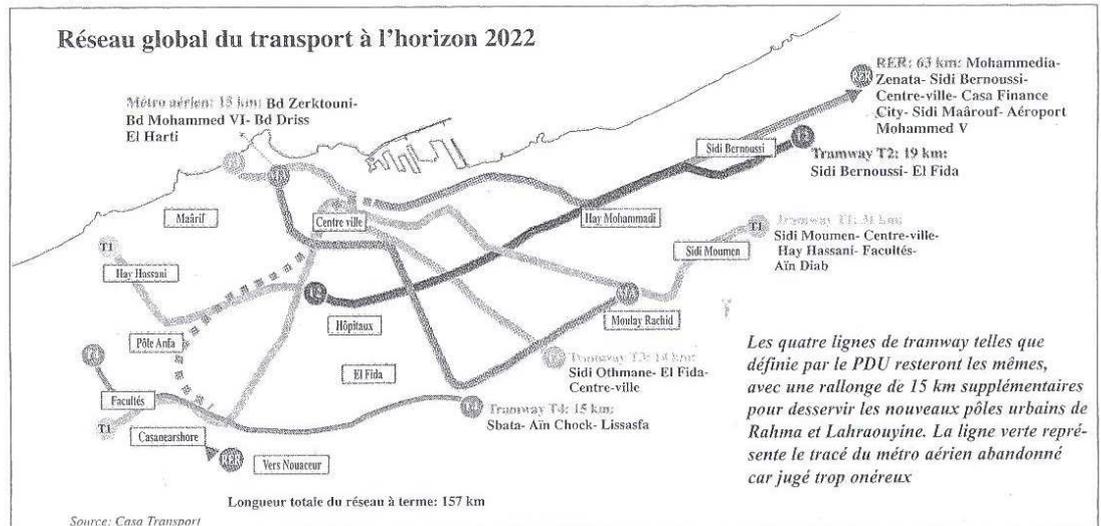
• 3 autres lignes de tramway pour le remplacer

• Coût global: 16 milliards de DH

• Adoption de l'arrêté municipal relatif au respect de la propreté

L'EFFONDREMENT de Bourgogne a dominé les discussions lors de la dernière session du Conseil de la ville, qui s'est tenu jeudi 25 juillet. Plusieurs élus ont appelé notamment à approfondir l'enquête pour déterminer les responsabilités de chacun. «Il faut réactiver le travail de la commission en charge des constructions menaçant ruine au sein du Conseil de la ville», a insisté l'Istiqlalienne Yasmina Baddou, présidente de l'arrondissement de Casablanca-Anfa, dont le quartier Bourgogne fait partie.

D'autres élus ont déploré que le deuil national ne soit pas décrété à la suite du



drame. Plusieurs propositions ont ainsi été discutées, dont notamment la mise en place d'une assurance obligatoire pour les constructions, d'une commission de veille ou encore la création d'une entreprise chargée de la rénovation des habitations

menaçant ruine. Les élus ont unanimement appelé à ne pas instrumentaliser ce drame à des fins électorales.

L'autre moment phare de cette session aura été celui du vote de la décision de remplacer l'option du métro aérien par un réseau de lignes de tramway de 80 km desservant l'ensemble de la ville. L'ensemble des 4 lignes définies dans le Plan de déplacement urbain (PDU) demeurent d'actualité, avec en plus 15 km supplémentaires pour desservir les nouveaux pôles urbains de Rahma et Lahraouiyine. En tout, le réseau comportera 157 km, y compris la ligne du RER (63 km) qui sera exécutée par l'ONCF. «Le coût global de ces lignes, qui couvriront l'ensemble du

territoire de Casablanca, s'élèvera à 16 milliards de DH», a expliqué Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville. Ce montant correspond à un réseau de 80 km, sachant que le coût du kilomètre de tramway est de 200 millions de DH environ.

territoire de Casablanca, s'élèvera à 16 milliards de DH», a expliqué Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville. Ce montant correspond à un réseau de 80 km, sachant que le coût du kilomètre de tramway est de 200 millions de DH environ.

### Une «police de la propreté»

LES principales infractions à la propreté seront sanctionnées sur la base de la loi sur les déchets 28-00 (500 à 10.000 DH) et dans le dahir de 1959 (100 DH) selon le niveau et la gravité de l'infraction. Sur le plan pratique, une police de la propreté, formée d'agents assermentés, sera mise en place pour veiller à l'exécution de la loi. «Chaque arrondissement sera doté de 2 ou 3 brigades (avec 4 agents par brigade) dont la mission sera de verbaliser, mais aussi de sensibiliser les citoyens», indique une source bien informée. En tout, une centaine d'agents seront déployés sur le territoire de Casablanca (16 arrondissements). Ce nombre reste tout de même en deçà des besoins réels d'une métropole de plus de 5 millions d'habitants. Mais dans un premier temps, leur action sera axée sur la sensibilisation et l'information sur l'arrêté municipal permanent. Deux ou trois zones pilotes seront choisies pour commencer les opérations de sensibilisation et de verbalisation, poursuit la même source. □

territoire de Casablanca, s'élèvera à 16 milliards de DH», a expliqué Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville. Ce montant correspond à un réseau de 80 km, sachant que le coût du kilomètre de tramway est de 200 millions de DH environ.

La session de juillet a été également marquée par l'adoption de l'arrêté municipal permanent relatif au respect de la propreté à Casablanca. L'exécution de cet arrêté démarrera dès cette année avec trois objectifs, à savoir la lutte pour la propreté urbaine, la lutte contre les nui-

territoire de Casablanca, s'élèvera à 16 milliards de DH», a expliqué Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville. Ce montant correspond à un réseau de 80 km, sachant que le coût du kilomètre de tramway est de 200 millions de DH environ.

Aziza EL AFFAS